

Trilbardou

Un vidame de Trilbardou
sous Louis XIII.

Notie lue à la Soc^{te} d'archéologie de Malen
le 14 octobre 1894.

voir Kochard
histoir. (v. I) p. 169

Un vidame de Trilbardou
sous Louis XIII.

Jusqu'à la révolution de 1789 les seigneurs de Trilbardou, village situé au bord de la Marne à 7 Kil. à l'ouest de Meaux, ont été qualifiés vidames.

La vidamie du moyen âge indiquait, comme le dit Littré, une seigneurie tenue d'un évêché, avec condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes. Au ~~XIII^e~~ ^{XIV^e} siècle, en effet, le vidame de Trilbardou, ~~et de Loucy~~, et le vicomte de Meaux, avaient suivi en Flandre l'évêque Jean de Montrozier et le ^{Philippe le bel} ~~roi~~, pour prendre part à la bataille de Courtray. (juillet 1302)

Cette vidamie existait déjà ^{dans} aux siècles précédents et ~~peut-être~~ ^{peut-être} bien au-delà, car on ignore à quelle époque l'église de Meaux concéda à charge de vassalité cette terre, qu'on trouve par la suite dans la mouvance directe du roi. En tout cas elle appartenait en 1193 à Guillaume de

+ Enguerrand IV
de Loucy, en
sa seigneurie
crusade
saur

Barres, seigneur d'Oilly et de Tribbardou
Se Barres, en sa qualité de vidame,
devait offrir un siège à la cathédrale
de Meaux, le jour de S^t. Etienne, offrande
que ses successeurs continuaient au temps
de Bossuet.

Le dernier seigneur qui porta ce titre
peu commun, ⁽¹⁾ devenu personnel
honorifique longtemps avant la chute de
l'ancienne régime, - est Jean-Charles-Pierre
Renoir, conseiller d'Etat, lieutenant général
de police à Paris. Renoir, après avoir
vu supprimer les titres féodaux, vendit
Tribbardou et Charmantray le 20 mars
1790 au banquier Jean Dupont, plus tard
comte de l'Empire et sénateur, puis pair de
France sous la restauration.

Le chirurgien Rochard, dans ses ⁽²⁾
manuscrits sur la antiquité de Meaux,
a noté les droits de l'ancien vidame.
Sans entrer ici dans le détail de honneurs

(1) En 1789 il n'y avait plus que 8 ou 6
vidames en France.
(2) Bibl. publ. de Meaux.

et de obligations attachés à cette nature
de fief, contentons-nous de rappeler que
l'un de ^{ses} privilèges de ~~seigneurie~~ ^{vicomte} était
d'assister aux couches du reines, pour
annoncer au peuple le sexe du nouveau-né.

+ pour assister à la
prise de possession
par le vassal ou le
titulaire; et ~~par~~
le seigneur lors de
la cérémonie solennelle
du prelat

H, situé hors du
faubourg,

Eurevaux, ~~la~~ ^{sa} qualité de vicomte obligeait
le seigneur de Tribardou à se joindre à
trois autres gentilshommes ^{couvenin} ~~vassaux~~ de
l'Evêché de Meaux, ⁺ pour porter ~~la~~ ^{le} ~~prelat~~
~~à l'entrée solennelle dans la ville~~
episcopale, ~~à la porte de possession~~, depuis
la prévôté de St-Père-les-Cornillon ⁺ jusqu'à
la cathédrale. (1)

↓

Dans la première moitié du XVII^e
siècle, ce seigneur qu'on disait indifféremment
vicomte de Tribardou ou vicomte de Meaux,
était François d'Averton, second du nom,
comte de Bélin, baron de Milly-en-Gâtinais, et
surtout possesseur de grands biens dans le Maine.
C'est par sa femme Catherine de Thomassin

(1) Ces vassaux étaient le Vicomte de
Meaux, le vicomte, le possesseur du fief de
St-Cler à Mareuil et le seigneur de Boulare
ou Multien.

Les ^{seigneurs} ~~seigneurs~~ de l'entrée à Meaux de l'Evêque ^{pour}

Priconnet, le 19 mars 1918, ^{reproduit} ~~et qu'on trouve dans~~
les ms du curé Fauvion, ^{qui sont} à la bibli. de la ville,

(Livre 3, p. 97)

~~nous apprenait que cette bréviaire donne un~~
aperçu de difficultés qui surgiraient à cette occasion,
si l'on se disputait la texture de l'affaire rouge devant
le siège de l'évêque. M. Carro a analysé ce procès-
verbal dans le note de son étude sur le ch. de
Nancy (1783, p. 66-70).

avec une photo de la copie
de ce ms. dans le ms. de la bibl. de
la ville de Nancy. L'original est dans le ms. de la bibl. de
la ville de Nancy. L'original est dans le ms. de la bibl. de
la ville de Nancy.

qu'il détenait dans la Brie des terres
 provenant de Pierre de Chomassin, dit
 de St Barthélemy, chevalier de l'ordre du roi
 sous Henri IV, maître de eaux et forêts
 en Dauphiné, époux de Jeanne de Vaudetar,
 dame et vicomtesse de Trilbardou et Charvaux
 dans la seconde moitié du XVI^e siècle. (1)

M^r. de Bellin, comme l'appellent ses
 contemporains, n'habita pas le petit château
 de Trilbardou ; on ne l'y vit guère qu'en
 passant. Il s'arrêtait plus volontiers dans
 la baronnie de Milly-en-Fatindais, dont le
 « beau grand château », au dire de dom
 Morin, était accompagné de bastions et de
 spacieux jardins artistiquement accommodés. (2)
 Mais sa résidence habituelle était dans le
 Bas-Maine, où il faisait grande figure

Plus tôt!

(1) Arthur de Vaudetar, chanoine et officier
 de N. D. de Orléans, avait acheté Trilbardou en
 1590 de N. de Linières.

(2) Hist. du Gastinois, p. 406. — La baronnie
 de Milly s'étendait sur Buthiers, Prélamp,
 arbonne et quelques autres villages qui font aujourd'hui
 partie de Seine-et-Marne.

au milieu d'intimes amis comme le
 Lavardin et particulièrement l'évêque
 Charles de Beaumanoir; ^{la 1^{re}} - devenant
 l'aveugle, s'élevait en protesteur du
 poète et de qui de lettres, par un bruch
 plusieurs commensaux attirés justifiaient
 par leur mérite la faveur dont ils étaient
 l'objet.

Ce seigneur était fils de Jean-François
 de Soudras-Serellac, ^{famille ligérienne} comte après son
 le nom de François d'Arverton de Belin,
^{lequel} ~~famille ligérienne~~ après avoir été gouverneur
 de Rouen, d'Ardenne, de la Sais, de Paris et
 de l'Île de France pour la ligue en 1592,
 se rallia à Henri IV pour devenir gouverneur
 du prince de Condé. (1) Il possédait tout ce
 qui constituait le Belinois, aux portes du
 Mans. Son comté de Belin, auquel il annexa

(1) Henri IV choisissant François d'Arverton
 pour succéder au Mⁱⁿ de Pisani écrivait :
 « quand j'ai voulu faire un roi de mon neveu,
 j'ai lui ai donné le Mⁱⁿ de Pisani; quand j'ai
 voulu faire un sujet, j'ai lui ai donné
 le comté de Belin. »

la châtellenie de Valen, acquise du Calde
 Richelieu, formait une terre ^{très vaste} ~~très vaste~~
 la mouvance s'étendait sur 24 paroisses ;
 seigneur du bourg d'Averton, (1) de Courcité,
 St-Daul, Pre' en S'ail, la Forêt d'Hurdanges,
 Chevaigné, Orthes, Letté, Flégnay, Autray, &c.
 la plupart de ces possessions lui venaient de
 sa mère, Renée d'Averton (2), déjà veuve
 de Jacques d'Humières lorsqu'elle s'était
 remariée en 1582 à Jean-François de
 Faudoas, qui prit à ce moment le nom
 d'Averton avec les armes des deux familles. (3)

On conçoit que l'opulent possesseur
 du Belinois, désigné un peu sa modeste
 vidame de la Brie, composée pourtant
 de plusieurs fermes, outre le château (4) de
 500 arpents de terres et bois, justice-prévôté,
 moulin et pressoir bandeux, chatte, pêches,
 censive, etc. Il donnait le tout à bail,

(1) Canton de Villaines la Jubel (Mayenne).

(2) morte en 1603.

(3) Écartelé au 1^{er} et au 4^e de gueules à
 trois jumelles d'argent (Averton) et aux 2
 et 3 d'azur à la croix d'or (Faudoas) ;
 parti d'argent au lion de gueules.

(4) Le château, vulgairement appelé l'hostel

ne se réservant que le droit honorifique, la mouvance du fief, la faculté d'avoir bauc et litre dans le château, enfin les prérogatives - fort amoindries de son temps - attachées à la qualité de vicomte.

+ François d'Arreston, second du nom, et de Bebelin,

Chez les Mancaux, ^{cette} famille était ~~de~~ réputée pour son faste, ~~et~~ continua la tradition.

Dans sa jeunesse pourtant, on l'avait vu débiter comme simple lieutenant; puis, il était devenu capitaine de 50 hommes d'armes; ~~mais~~ il s'était fait journaier assez promptement de l'office de bailli d'Alençon pour la reine-mère et décorer du ordre du roi. Par aventure, son peu de fermeté dans les querelles de Louis XIII avec Marie de Médicis lui enleva les bonnes grâces de la Cour; il dut se retirer dans ses terres.

La dignité de bailli d'Alençon n'avait

au vicomte », était encore entouré de hautes murailles, mais il avait perdu ses « tours, tourelles, pont-levis, fossés et terrasse revêtue de pierre de taille, aboutissant sur la Merne, un chemin entre deux. »

entamé en rien sa situation considérable dans le Maine et le Perche. Il entreprit alors la construction à Averton d'un château neuf, superbe édifice dont les travaux se prolongèrent longtemps et qu'il ne vit pas achever. Pendant qu'architectes, maçons, ~~et~~ sculpteurs sont occupés là, le C^{te} de Belin vient habiter un hôtel au Mans; lié avec la grande famille de Juy, bel esprit, ami de la lettre et du théâtre, il ouvre sa demeure à une société choisie, donne des fêtes et marie son fils aîné, Emmanuel (27 juillet 1633) à Louise-Henriette Potier, fille du gouverneur de la province René Potier, M^{is} de Gesvres, plus tard duc de Tresmes.

C'est dans cette période de son existence que M. de Belin, suivant à distance l'exemple de Richelieu, attira autour de lui Scudéri, alors officier et qui retourna promptement à son régiment, - Le Haye du Perron, originaire de Alençon, - Protou, Jean de Mairet, dont il se fit le Mécène, comme il protégeait à Paris Molière et

le théâtre du Mans. Perron l'a dépeint
 sous les traits de M^r. d'Orse dans son
Roman comique. Le Hayer du Perron a
 dédié en 1633 au C^{te} de Bellin, « baron de
 Melly et vicomte de Meaux », sa tragi-
 comédie des Heureuses aventures; aussi
 fit Jean Rotrou pour sa Doristée en
 1634, pour ses Menechmes en 1636; de
 même, Mairet lui dédia Leopâtre et
 plusieurs autres tragédies.

Ce dernier, dans sa Épître préliminaire,
 se montre reconnaissant de bienfaits de son
 protecteur; à la vérité, Mairet était tout-
 à-fait le commensal de cet hôtel du Mans,
 après avoir eu pour généreux patrons le
 jeune duc de Choumoureny, le C^{te} de
 Soissons, le C^{al} de La Valette et Richelieu.
 Lallouant rapporte que M. de Bellin lui
 faisait composer des pièces de théâtre à
 condition que le principal rôle fût pour
 l'actrice Lenoir, « aussi jolie personne
 qu'on put trouver » et dont il était épris;
~~cependant~~; cependant, nous devons faire

remarque qu'après le départ de cette actrice en 1634, le seigneur d'Averton ne continua pas moins de protéger les autres comédiens du Marais. Mais on sait combien l'allemand est méchante langue et se dire sujet à caution.

En 1636, lorsque Corneille obtint avec le Cid un succès qui éclipsa celui de la Sophonisbe de Mairet, celui-ci en prit ombre; le chef-d'œuvre qui devait soulever une tempête littéraire à laquelle se mêlèrent les habitués de l'hôtel Rambouillet, Richelieu et l'Académie française, nouvellement fondée, fut dès le début, entre les deux poètes rivaux, l'occasion d'une dispute assez aigre que M. de Belin s'efforçait de faire cesser quand il vint à mourir, — le 20 ybre 1637.

Le Mécène Manceau s'éteignit au Mans, à 93 ans, Demandant par ses vœux à être inhumé près de sa femme, dans l'église

de Milly; ⁽¹⁾ le poète Mairet se chargea
d'exécuter le dernier vœu de son protecteur.

Ajoutons à la louange de l'auteur
de Sophonisbe que sa reconnaissance
persista, si l'on en juge par l'épître placée
en tête de sa tragi-comédie de Roland furieux,
dédiée en 1640 à M. de Belin fils, - René de
Faulouas d'Averton. Dans cette dédicace, le
poète mêle à son regret le souvenir du jour
qu'il a passé au château de Milly, encadré
d'eau et de rochers, et où il avait
composé en 1627 sa pièce comédie de Galatée
ou duc d'Osbonne.

René d'Averton, fils puiné, marié à
la sœur de l'abbé de Rance, était devenu
l'héritier non seulement de cette baronnie
de Milly, mais aussi de toutes les terres de
Maine, par suite du décès de son aïeul, - Louis de

(1) Le tombeau de M^{me} de Belin dans l'église
N^o. de Milly, où elle avait fondé un service à
perpétuité, est mentionné dans l'histoire de
Gâtinais, par dom Morin, qui confond ensuite
François d'Averton, le fils, avec son père la
liqueur ralié à Henri IV.

arrivé le 1^{er} août 1637, ⁽¹⁾ deux mois avant
la mort de leur père.

René périt lui-même quelques
années après et de façon tragique, - tua le
7 décembre 1642, à Paris, par son beau-frère
François de Rochecouart, marquis de
Bonnivet en soisson.

C'est la marquise de Bonnivet, née
Éléonore d'Averton, qui avait eu en dot
la vicairie de Trilbardou (2). Le domaine
briard resta jusqu'en 1784 aux mains de
ses descendants, les Mesgrigny-Bonnivet ⁽³⁾ et

(1) Emmanuel d'Averton avait eu en mariage
la baronnie de Milly; en 1635, appelé à servir
à l'arrière-ban du bailliage de Melun, il répond
qu'il est capitaine de cent chevaux-légers et protesta
que Milly ne relève pas de Melun; cette contestation
fut portée au parlement. Après sa mort, sa veuve
née Potier de Gesvres épousa Jacques de Sauloy, C^{te} de
Buzançois et de Cassanet.

(2) Dès le 13 j^un 1636 la M^{ie} de Bonnivet
séparée de bien de son mari, obtenait de lettres
royales pour la réfection du territoire de Trilbardou,
Charmantroy et Boisgarinier. Sa fille Éléonore
porta ces terres et le marquisat de Bonnivet en
dot, le 30 août 1644, à Jacques de Mesgrigny.

(3) A la date du 21 mars 1712 figure sur les

les Frontiers de la Côte-Masselière, tandis
que Melly vendra dès le milieu du XVII^e
siècle à Jean Bérault, président à la
chambre des comptes, par alliance
en 1681 à la famille de Beauvoil de St^e
Aulaire-Sannary.

Notre tâche s'arrête ici. Souhaitons
qu'elle ait été remplie de façon à offrir
quelque intérêt, malgré le profond oubli dans
lequel sont tombés le vieux titre de vicame
et le grand seigneur bel esprit. dont nous
avons essayé de faire revivre un instant
la mémoire.

C. de Melly

registres paroissiaux de St Gervais en Belin
(Sarthe), ^{de la} ~~conservation~~ ~~de~~ l'église de cette
localité de « haut et puissant seigneur Messire
François-Romain, ^{de} ~~de~~ Metzgrivy, chev.
comte de Belin et de Vivreux, vicomte de
Bonniwet, vicame de Bellac et de Cailbeau. »
Il s'agit d'un inhumé dans l'église de cette paroisse
à Belin-lez-Louviers. »

À ajouter à ma notice
sur le Vidame de Trilhardou.

Le 10 mai 1674 M. de Belin vient
à fou et est parvenu à l'egl. d'Avon
~~d'un fils~~ d'Emmanuel de Gillette; la
marr. est la C^{te} de la Chapelle, née de
Reffuge. Il signe:

Belin

C'est le petit-fils?